



## Conditions Générales de vente

### ARTICLE 1 – INSCRIPTION / RESERVATION / PAIEMENT

#### Conditions d'inscription et de réservation

Pour tout séjour aux Etangs de Taysse, la réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30 % du prix global de votre hébergement. La réservation ne devient effective qu'après confirmation par nos soins par courrier ou par mail et ce, à réception du règlement de l'acompte et du contrat de location dûment complété et signé.

#### Paieiment du solde

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible 30 jours avant le début de votre séjour et immédiatement pour toute réservation de dernière minute, comprise dans les 30 jours précédents votre réservation.

Si vous n'avez pas réglé le solde dans les délais impartis malgré nos relances, les Etangs de Taysse se réserve la possibilité de considérer la vente comme annulée.

#### Modes de paiement

Chèque bancaire ou postal : à l'ordre de Les Etangs de Taysse (compte français uniquement)

Chèques vacances

Carte bancaire : Mastercard et Visa

Espèces

### ARTICLE 2 – TARIFS

#### Hébergement

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, du linge de lits (lit fait en supplément) et des serviettes de toilettes.

L'eau et l'électricité sont comprises, le chauffage est en supplément en dehors de la période estivale.

La taxe de séjour et le supplément pour les animaux domestiques sont payables directement sur place.

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, les logements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Il est rappelé qu'un enfant en bas âge est considéré comme un occupant à part entière.

#### Prestations Optionnelles

Nos tarifs hébergement ne comprennent pas les prestations optionnelles supplémentaires proposées sur notre site Internet ou sur place.

### ARTICLE 3 – TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. De l'ordre de 0.50 € par personne de plus de 18 ans et par jour, elle est à acquitter sur place.

## **ARTICLE 4 – MODIFICATION / ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT**

### **Modification – Hébergement – Date de séjour**

Possibilité de modification sous réserve de disponibilités.

### **Annulation (totale ou partielle)**

En cas d'alerte météo ou d'évènements extérieurs annoncés tels fortes pluies, tempête ou orage, les Etangs de Taysse se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité.

Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans d'autres types d'hébergements sans supplément. Si aucune de ces offres ne vous satisfait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être demandée.

Aucun remboursement de l'acompte versé ne sera consenti suite à l'annulation de réservation d'un occupant inscrit, sauf en cas de force majeure avec justificatif (décès, perte d'emploi inférieur à 30 jours, accident de la route lors du trajet maison/location, maladie).

Pour tout séjour annulé et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- à plus de 30 jours de la date d'arrivée, il sera retenu 10% du montant de l'hébergement.
- entre 30 et 8 jours avant le séjour, il sera retenu 50% du montant de l'hébergement.
- pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise aux Etangs de Taysse.

## **ARTICLE 5 - ARRIVEE ET DEPARTS**

ATTENTION, à défaut du paiement complet en dépit des relances, il ne pourra être procédé à la remise des clés si vous vous présentez sur le lieu de votre séjour.

La remise des clés s'effectue à partir de 16h00 le jour de votre arrivée sous condition du dit paiement. Ces clés seront rendues avant 11h00 le jour de votre départ.

Si par suite d'un empêchement majeur vous ne pouvez arriver dans les délais, il est indispensable d'en avertir les Etangs de Taysse. Nous pourrions ainsi nous arranger directement avec vous pour que vous puissiez trouver les clés de votre logement lors de votre arrivée.

En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et le paiement intégral de la location demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

## **ARTICLE 6 – CAUTION**

Une caution de 300 € par hébergement vous sera demandé à votre arrivée. La caution est demandée par chèque. Elle sera rendue ou supprimée en fin de séjour après règlement des prestations annexes consommées sur place (bar, épicerie, loisirs...) et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées et perte des clés de l'hébergement remise lors de votre arrivée.

## **ARTICLE 7 – MINEURS**

Nous attirons votre attention sur le fait que notre domaine ne dépend pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n°2002-883 en date du 3 mai 2002, et n'est pas adaptée à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux. Les Etangs de Taysse se réservent le droit de refuser l'accès aux locations et/ou aux activités qui auraient été réservées en méconnaissance de cette prescription au profit de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux se présentant à l'accueil du Domaine et de procéder à l'annulation immédiate du séjour.

Dans les mêmes conditions, Les Etangs de Taysse pourront procéder à tout moment avant le début du séjour, à l'annulation de la réservation, s'il découvre que la location est destinée à accueillir des mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

Les enfants sont acceptés sur les maisons flottantes à partir de 6 ans et à condition qu'ils sachent nager

## ARTICLE 8 - ANIMAUX

Les chiens sont acceptés (sauf catégorie 1 et 2) sous condition de présentation du carnet de vaccination à jour, au prix de 4 € par animal et par nuit.

Attention : nous acceptons un seul animal par hébergement ou par emplacement (l'animal ne doit pas être laissé seul) et il doit être tenu en laisse dans les parties communes.

## ARTICLE 9 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - EXTRAIT

Le règlement intérieur est affiché à l'accueil ; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Nous vous invitons à prendre certaines précautions pour vous éviter d'éventuels désagréments

## DEROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR

### 1. Arrivée

Le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 16h00, et lors de la remise des clés de votre location, une caution vous sera demandée.

### 2. Pendant votre séjour

Les Etangs de Taysse déclinent toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### 3. Départ

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif ou l'emplacement doivent être libérés avant 11 heures du matin.

L'hébergement sera rendu en parfait état, vaisselle et coin cuisine nettoyés et rangés, ordures ménagères évacuées dans les containers prévus à cet effet et l'inventaire contradictoire de la location sera effectué. Tout objet cassé ou détérioré ou clef perdue ou cassée sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

## ARTICLE 10 - INTERRUPTION DE SÉJOUR / INTERRUPTION D'ACTIVITE SPORTIVE OU DE LOISIRS

Un départ prématuré de votre séjour ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part des Etangs de Taysse.

## ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements. La direction ne pourra être tenue responsable de vols dans les hébergements.

La responsabilité des Etangs de Taysse ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans son enceinte, tant dans les hébergements que sur les parkings ou les locaux communs. Nous vous rappelons également que toutes les activités effectuées dans l'enceinte des Etangs de Taysse sont sous votre responsabilité.

### Sécurité sur l'eau

Lors de tous vos déplacements sur l'eau que ce soit en barque électrique pour vos trajets vers les Aquapesca ou lors des activités nautiques (paddle, pédalo, ballade en barque) **le port du gilet de sauvetage est obligatoire.**

Les Etangs de Taysse

RCS Brive la Gaillarde 811 311 57

SAS au capital de 1 050 000 €

N° TVA FR52 811 311 570

Greffe du Tribunal de Commerce – 19312 Brive La Gaillarde